

Une ligne du temps

Christian Legrève, animateur en mation médicale.

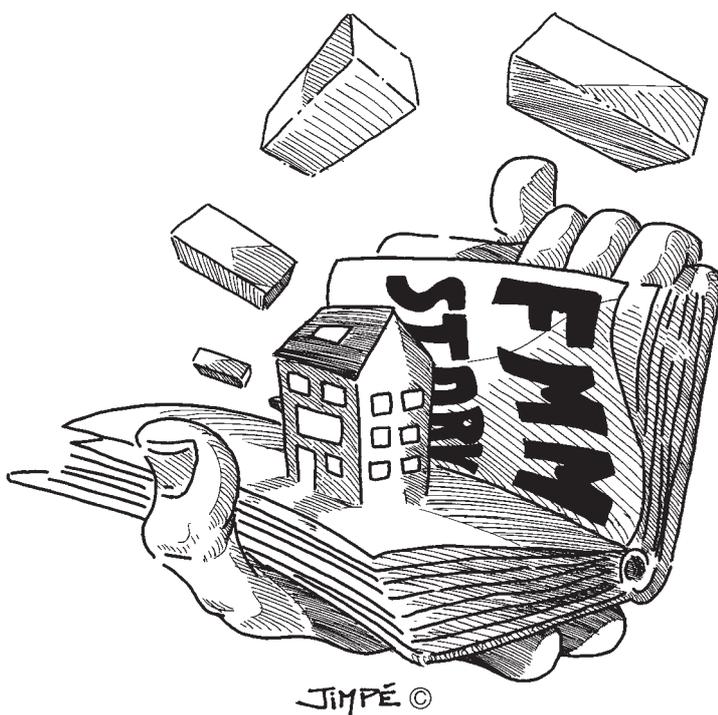
Notes d'Axel Hoffman.



Vous découvrez ci-après des éléments tirés du diaporama ligne du temps élaboré dans la dynamique vers le congrès. Il a pour objectif de visualiser des coïncidences chronologiques entre trois niveaux d'évènements : les initiatives, le contexte et la conceptualisation dans le secteur socio sanitaire, et les enchaînements à chacun de ces niveaux. Le diaporama se déroule en fiches synthétiques par période, contenant des liens vers des documents plus analytiques.

Cet outil a été pensé comme évolutif et interactif. Chaque consultation, chaque présentation est l'occasion d'enrichissements, de corrections. Au moment du congrès, il ne sera pas achevé, et continuera d'évoluer par la suite. C'est l'histoire de notre secteur, que nous écrivons ensemble, jour après jour.

Mots clefs : société



Ce dispositif ne pouvant être reproduit ici, nous avons choisi de vous présenter une partie des éléments du seul niveau du contexte, peut-être le plus interpellant pour les intervenants, plongés dans l'action. Ces éléments sont, en partie, tirés d'un ouvrage de Xavier Mabile (L'Histoire politique de la Belgique, réédité en 2005), politologue, président du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), qui nous a fait l'amitié de guider nos premiers pas dans cette démarche. Son ouvrage contient une masse énorme de références, parmi lesquelles nous avons choisi celles qui nous ont paru susceptibles d'avoir marqué et/ou influencé les intervenants du secteur.





Réforme de l'Assurance maladie-invalidité

L'assurance maladie était instituée depuis l'arrêté du Régent de mars 1945, sur base de la loi du 18 décembre 1944 du socialiste Achiel Van Acker, mais jusqu'à la loi Leburton, les médecins exerçaient sans obligation de respecter des montants d'honoraires, s'engageant simplement à respecter des barèmes établis par le ministre du Travail et des Affaires sociales, notamment vis-à-vis des économiquement faibles. Il n'y avait aucune sécurité tarifaire.

La loi du 9 août 1963, dite loi Leburton, institue et organise l'assurance maladie-invalidité telle que nous la connaissons. Elle ouvre l'ère des « conventions médico-mutuellistes », introduit un échelonnement des soins non contraignant et garantit l'accès aux soins à un tarif convenu.



Fondation du GERM

1^{ère} grève des médecins

Les Chambres syndicales (future ABSyM – Association belge des syndicats médicaux) rejettent certaines dispositions de la loi Leburton, telles que l'égalité des honoraires de consultation pour les médecins spécialistes et généralistes, ou l'échelonnement incité par un honoraire plus élevé pour le spécialiste s'il y a référence par un généraliste. Elles réclament d'autres formes de cogestion ainsi qu'une réduction de l'immixtion de l'Etat dans la pratique médicale. La grève durera du 1 au 18 avril et se terminera par les accords de la Saint-Jean, base du système existant encore aujourd'hui. Ces accords instaurent un système de conventions négociées périodiquement entre organismes assureurs et médecins, chaque médecin ayant le droit individuel d'adhérer aux termes de l'accord ou de le refuser, sans que ses patients perdent le droit à un remboursement identique si le médecin refuse l'accord. Les honoraires des spécialistes sont fortement réévalués par rapport à ceux des généralistes, qu'il y ait ou pas référence par le généraliste. Les principes de la médecine libérale sont confirmés : liberté de choix du médecin par le patient (pas d'inscription ni d'échelonnement), liberté diagnostique et thérapeutique.

Les Chambres syndicales seront arbitrairement reconnues comme quasi uniques représentantes des médecins jusqu'aux premières élections syndicales médicales de 1998, confinant les autres formations syndicales à l'impuissance. C'est un boulevard qui s'ouvre devant un « non-système » de soins, fait de la domination du « tout à l'hôpital » et à la technique, centré sur la maladie, au détriment d'une médecine au service du patient et de la santé au sens global du terme.

Fondation du MRAX – Mouvement contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie

En 1950, des anciens résistants, atterrés par les crimes nazis de la seconde guerre mondiale, fondent l’Union des juifs contre le racisme, l’antisémitisme et pour la paix (MRAP). Durant les années qui suivent, l’Europe se reconstruit et importe de la main-d’oeuvre d’origine méditerranéenne. Ces ouvriers ne disposent quasiment d’aucune protection et sont exposés à des conditions de travail et de vie déplorables. En 1966, pour combattre ces situations, le MRAP donne naissance au Mouvement contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie dont les priorités seront de lutter contre toute forme d’exclusion, de racisme et de xénophobie, tant au niveau individuel que social.

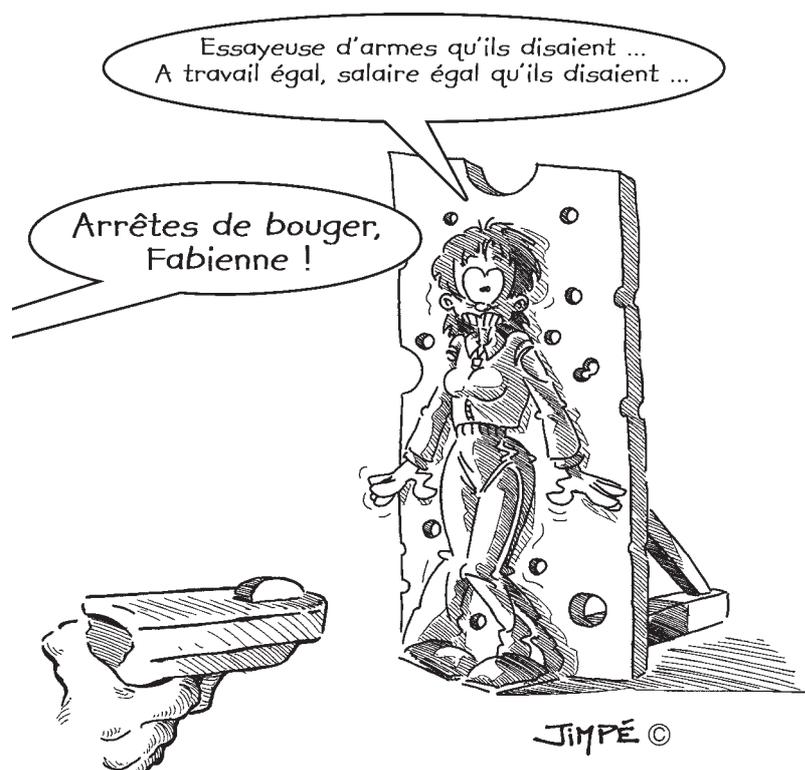
1965

1966

Grève des femmes de la FN : comité « à travail égal, salaire égal »

Que ce soit dans le monde ouvrier ou chez les bourgeois, l’infériorité de la femme était considérée comme une évidence jusqu’aux années 60. En Belgique, la première secousse contre ce préjugé remonte à 1885, lorsque, dans la Charte de Quaregnon, le Parti ouvrier belge, ancêtre du Parti socialiste lance le slogan « A travail égal, salaire égal ». Mais cette revendication se borne à l’économique : la place des femmes est au foyer, et ce n’est que tant que cette situation « idéale » n’est pas réalisée que l’égalité salariale est revendiquée. Une revendication qui se renforcera durant toute la première moitié du XX^{ème} siècle et qui trouvera sa consécration lorsque l’Organisation internationale du travail la relaiera après la seconde guerre mondiale, suivie en 1957 par les signataires du traité de Rome (fondateur du Marché commun, ancêtre de l’Union européenne). Mais la réalité n’écoute pas les beaux discours, le patronat biaise (de minimales modifications dans les postes de travail permettent de déclarer que le travail n’est pas égal...) et invoque la concurrence internationale pour ne pas offrir un salaire égal : celui de la femme reste un revenu d’appoint.

A la Fabrique nationale d’armes de guerre à Herstal, les femmes occupent le bas de l’échelle : encadrement exclusivement masculin, pas de possibilité de promotion, travail machinal, sous-représentation syndicale, salaire de 25 francs de l’heure (l’ouvrier masculin le plus mal payé touche 32 francs de l’heure). Le 16 février, elles se voient refuser une augmentation de 5 francs de l’heure et partent en grève. Bien que soit peu soutenu par les syndicats, leur mouvement s’étendra à d’autres usines en région liégeoise et carolorégienne, la population les aidera et manifestera en leur faveur. Le 5 mai, au terme de près de trois mois de grève, elles obtiendront une augmentation de 2 francs, portée à 2,75 francs l’année suivante. La déception est grande, mais le mouvement est lancé...



1967

Chooz, première centrale nucléaire en Belgique

Ce petit village de six cents habitants niché dans une boucle de la Meuse est le site choisi par le Gouvernement français pour implanter sa première centrale nucléaire. Elle est mise en service en 1967. De nombreux incidents de fonctionnement sont relevés et vers 1970 on commence à parler d'une augmentation du nombre de cancers, de leucémies et d'affections de la thyroïde dans la région. En 1973, époque du premier choc pétrolier, la France découvre qu'elle n'a pas de pétrole mais des idées, le nucléaire en étant une brillante pour assurer son « indépendance énergétique » : un programme « tout nucléaire » est lancé sur tout le territoire, appuyé par force propagande relayée dans la presse ; une seconde centrale, la « B », est programmée à Chooz. Dès 1974, la résistance au nucléaire s'organise, des comités sont créés, la jonction est faite entre les opposants au nucléaire et d'autres mouvements rétifs aux grands projets étatiques ou capitalistes (barrages, extension du camp militaire du Larzac, etc.) : c'est le début de nouvelles luttes sociales mettant en cause le bien-fondé de la raison d'Etat et de la rationalité économique.

En 1979, année de la première catastrophe nucléaire à Three Miles Island (Etats-Unis), les habitants de Chooz se prononcent en majorité contre le projet de centrale B. Le maire pronucléaire est séquestré par les femmes du village afin de contraindre le directeur de la centrale à s'expliquer. En juin a lieu la première « kermesse » antinucléaire qui rassemble français et belges voisins. La presse minimise les dangers et discrédite les protestataires. C'est l'escalade : manifestations, répressions policières, interpellations, tabassages se font de plus en plus violents, les blindés viennent en appui des compagnies républicaines de sécurité, tandis que les antinucléaires s'organisent en front commun. L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand ne fait pas basculer le rapport de force : le projet Chooz est maintenu (alors que le projet de centrale à Plogoff est annulé). Le temps aura raison de la volonté des antinucléaires, les manifestants se démobilisent progressivement et en 1983, après quatre ans de lutte, le front commun est dissous. Chooz B est construit et semble illustrer l'exergue du Bulletin du comité de Chooz : « Nos résignations quotidiennes font les cages de demain ».

Le PSC-CVP est le premier parti à se scinder en deux ailes, flamande et francophone

La Belgique vit, durant les années 60, une matérialisation des clivages communautaires : scission linguistique dans les secteurs de la culture et de l'enseignement sous le gouvernement Lefebvre-Spaak, législation sur l'emploi des langues avec homogénéité linguistique des provinces, nouveau tracé de la frontière linguistique en 1962, progrès de la Voksunie, poussée du Front démocratique des francophones (FDF). Malgré la satisfaction de beaucoup de ses revendications, l'opinion radicale flamande voit une menace de francisation dans le maintien d'une périphérie à dominante francophone autour de Bruxelles (seule région bilingue) et dans celui de la section francophone de l'université de Louvain dans les murs de la vieille cité flamande. Le député social-chrétien Verroken exige la suppression de cette exception au principe d'homogénéité linguistique. La crise est ouverte, le gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq (PSC-PLP) tombe, aux cris de *Walen Buiten* l'université catholique se fend en deux universités distinctes dont la partie francophone émigrera à Louvain-la-Neuve (la Faculté de médecine, pour disposer d'un terrain d'activité suffisant, se fixera à Bruxelles). L'unité du Parti social chrétien ne résistera pas à cette crise, mais bientôt libéraux et socialistes vivront le même divorce. De réformes des institutions en révisions de la Constitution, le mouvement flamand poursuivra jusqu'à aujourd'hui son désir de séparation et menace maintenant la sécurité sociale.

1968

1968

13 mai : soirée de protestation contre le régime des colonels grecs à l'université libre de Bruxelles Occupation de l'auditoire PE Janson

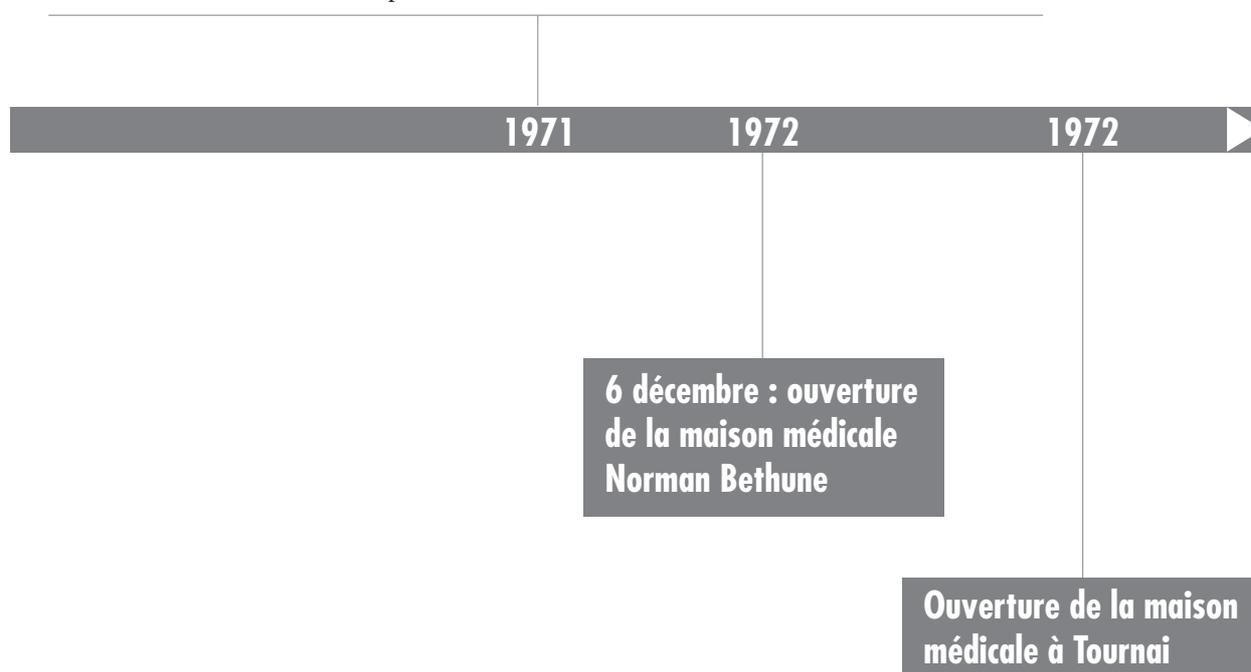
A Paris, les événements de mai 68 sont commencés. Le 13 mai, un meeting de solidarité avec les étudiants français est organisé à l'université libre de Bruxelles. Le soir même a lieu une conférence de contestation au régime des colonels grecs, avec Melina Mercouri et Vassilis Vassilikos (l'auteur de *Z*, paru en 1967). A la suite de ce meeting est décidée l'occupation de l'amphithéâtre Paul-Emile Janson. Etudiants, chercheurs et professeurs constituent une assemblée qui ne reconnaît plus l'autorité du conseil d'administration de l'université libre de Bruxelles. Les contestataires de la première heure veulent la réforme et la démocratisation de l'université qui devra être ouverte à tous, mais d'autres factions se manifestent : l'extrême gauche en appelle à une grève nationale en solidarité avec les masses de France contre le capitalisme tandis qu'un groupe plus frileux condamne l'occupation des locaux et l'ensemble des manifestations contestataires.

Le mouvement s'essoufflera en quelques jours, mais les autorités académiques ont entendu le message et voteront une réforme des statuts. Un nouveau conseil sera installé comprenant des représentants des différents corps de l'université, à la satisfaction des étudiants.



Nixon met fin à la convertibilité dollar-or : coup d'envoi de la spéculation monétaire et de la dérégulation des marchés boursiers

En juillet 1944 se réunit à Bretton Woods (Etats-Unis) la première conférence financière internationale des Nations-Unies qui donnera naissance au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui deviendra plus tard la Banque mondiale. Un nouveau système monétaire international (SMI) est installé : chaque Etat devra assurer la convertibilité de sa monnaie et une parité fixe en or ou en dollars américains, ce qui consacre la puissance du dollar. Mais la balance des paiements américaine est mise à rude épreuve par les besoins de financement de la guerre du Vietnam et la montée en puissance de l'Allemagne et du Japon. Les initiatives pour faire face à la faiblesse du dollar s'avèrent infructueuses : les Etats-Unis ont émis une telle quantité de dollars que les réserves d'or ne parviennent plus à les couvrir, les banques centrales des pays industrialisés ne peuvent plus réclamer le paiement des dettes américaines en or, c'est la fin de la convertibilité. Deux ans plus tard, le flottement des monnaies sera généralisé, facteur d'instabilité favorable au développement de bulles spéculatives où la valeur des actifs est déconnectée de la production. Le jeu de la spéculation enrichit essentiellement les grosses entreprises au détriment des Etats et de leurs populations. Aujourd'hui, on considère que le marché des changes a été multiplié par quatre-vingt alors que le commerce mondial ne s'est multiplié que par deux. D'où l'idée d'une taxe sur les transactions spéculatives, la célèbre taxe Tobin.



Fin de l'interdiction de la publicité pour les contraceptifs

Le contrôle de la fécondité a toujours fait l'objet d'interdits de la part de l'Eglise romaine et de la morale traditionnelle (ce qui n'empêchait pas un contrôle clandestin), interdit soutenu par la politique nataliste des Etats en manque de bras pour la guerre et l'industrie. En 1923, une loi belge proclame l'interdiction de la contraception et de l'avortement, crimes passibles de la cour d'Assises. Ce n'est pas le couplet à la mode du chanteur Antoine (*Mettez la pilule en vente dans les Monoprix, o yeah*), mais l'arrestation du docteur Peers qui relancera le débat sur la parentalité et les grossesses non désirées : la loi de 1923 sera abrogée et la publicité pour les contraceptifs autorisée, en maintenant toutefois leur délivrance sous prescription médicale.



Arrestation et inculpation de Willy Peers

Le 3 avril 1993, la loi Lallemand-Michielsen sortira la pratique de l'avortement de l'illégalité. Mais le principal acteur de cette lutte n'aura pas connu cet aboutissement : Willy Peers est mort en 1984. Son travail de gynécologue le confronte aux conceptions archaïques de la sexualité et de l'enfantement. Il défend la contraception et introduit les techniques de l'accouchement sans douleurs, brisant la domination des équipes d'obstétrique sur la femme réduite à sa fonction de reproductrice. A cette époque, seule une situation médicale contraignante permet d'avorter sans s'attirer les foudres du Parquet. Les manoeuvres abortives sont pratiquées dans la clandestinité avec un risque élevé de complications parfois mortelles. Willy Peers fonde en 1970 la Société belge pour la légalisation de l'avortement et décide de faire sauter le verrou de cette clandestinité. Il pratique l'avortement sans publicité, mais sans se cacher. Cela lui vaut un interdit d'exercice puis une incarcération de cinq semaines. On voit alors le pays se mobiliser pour une maternité libre et désirée. Willy Peers sera libéré et ne passera jamais en jugement. Il faudra attendre dix-sept ans pour que la légalisation de l'avortement soit votée.





Coup d'état militaire au Chili

En 1970, le socialiste Salvador Allende succède à Eduardo Frei, démocrate-chrétien anticommuniste soutenu par la droite et par les États-Unis. Allende est élu président du Chili sur base d'un programme de « révolution par voie légale » comportant l'expropriation des grands propriétaires terriens et un plan de nationalisations. Les États-Unis n'apprécient ni l'expropriation de leurs grandes compagnies de cuivre ni l'entente nouvelle du Chili avec Cuba. Ils instaurent un blocus, supprimant toute aide sauf à l'armée chilienne. Difficultés d'approvisionnement, inflation galopante et grèves mettent Allende dos au mur. Le 13 septembre, le général Pinochet renverse le président Allende qui meurt (suicidé ? tué lors de l'assaut de la Moneda ?). La dictature militaire de droite exercera une répression terrible qui fera 2500 morts ou disparus, 130.000 personnes seront emprisonnées, un million s'exilera.

1973

1973

1973

Edmond Leburton, 1^{er} premier ministre socialiste depuis '58

Ce gouvernement de large coalition, rassemblant socialistes, socio-chrétiens et libéraux, durera moins d'un an (26/1/1973-19/1/1974).

Début de la crise du pétrole

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été fondée en 1960. En 1973, les pays arabes, soutenus par l'Union soviétique attaquent Israël, soutenu par les États-Unis (guerre du Kippour), tentant d'effacer les conséquences de leur défaite lors la guerre des six jours en 1967. Ces pays occupent une place prépondérante dans l'OPEP qui décide un embargo sur les ventes de pétrole aux États-Unis et ferment les robinets, ce qui fait rapidement monter les prix. L'économie occidentale étant très dépendante du pétrole, la hausse des prix entraîne une « stagflation », c'est-à-dire un taux d'inflation élevé combiné avec un chômage important. L'année 1974 sera la première depuis 1945 à connaître la récession.

Le Gouvernement belge décide l'arrêt de l'immigration

Après la guerre 14-18, le Gouvernement belge a recours aux prisonniers de guerre puis à l'immigration pour reconstruire et développer le pays. De 1920 à 1938, malgré le coup de frein donné par la crise économique des années 30, le nombre d'étrangers passe de 150 à 380.000. Après la guerre 40-44 et la libération des prisonniers allemands en 1947, la Belgique recrute des contingents d'étrangers via des accords bilatéraux pour les travaux pénibles, d'abord dans les mines puis dans d'autres secteurs lourds. Ces travailleurs, principalement polonais et italiens, sont considérés comme provisoires et accueillis dans des conditions plus que précaires. En 1952 est créée la police des étrangers qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour expulser les étrangers « dangereux ou nuisibles ». A partir de 1956, les zones de recrutement se diversifient : Espagne (1956), Maroc et Turquie (1964), Tunisie, Algérie et Yougoslavie entre 1965 et 1974. En 1965, les travailleurs étrangers sont 625.000, et 800.000 en 1974. On commence à se rendre compte qu'ils ne vont pas tous repartir. Jusque là, la politique d'immigration a oscillé entre laxisme et restriction selon les périodes de croissance ou de récession économique. La récession commencée en 1967 conduit le Gouvernement à décréter l'arrêt de l'immigration le 1 août 1974. Dès lors, seul l'asile politique permettra d'accéder durablement au territoire (à quelques nuances près : regroupement familial, etc.), les réfugiés dits « économiques » étant considérés comme des fraudeurs.

Ainsi, l'histoire de l'immigration en Belgique se caractérise par son instrumentalisation au service des impératifs économiques, mécanisme toujours d'actualité. L'arrêt officiel de l'immigration en 1974 ne marquera en rien un stop à l'immigration mais la fera entrer dans la clandestinité. Cette main-d'oeuvre « illégale » alimentera l'économie néolibérale en travailleurs bon marché, vulnérables, malléables et sans droits, et exercera une pression sournoise sur le marché « légal » du travail (voir le cahier du numéro 34 de *Santé conjugulée* consacré aux grèves de la faim, droit d'asile et politique d'immigration).

1974

1974

1974

Février : ouverture de la maison médicale Bautista Van Schouwen (Seraing)

Avril : Révolution des œillets au Portugal

Depuis 1926, le Portugal vit sous une dictature militaire instaurée par le général Manuel de Oliveira Gomes da Costa qui dissout le Parlement, abolit la Constitution et interdit le Parti communiste. En 1930, le ministre des Finances, Antonio de Oliveira Salazar crée un parti fasciste, l'Union nationale et devient Premier ministre en 1932. Il institue un Etat autoritaire et corporatif appuyé sur le modèle fasciste ; les grèves et les syndicats sont interdits, les mouvements sociaux sévèrement réprimés. La PIDE, police secrète, se taille une solide réputation de cruauté. Salazar se maintiendra au pouvoir jusqu'en 1968, puis se retirera au profit de Marcelo Caetano, son collaborateur de toujours, qui, après une brève tentative de mener une politique plus libérale, reviendra à des positions conservatrices. Mais le régime est miné par les guerres coloniales (Guinée-Bissau, Angola, Mozambique), l'agitation ouvrière et l'aspiration des puissances d'argent à retrouver un climat démocratique plus propice aux affaires.

La dictature sera renversée le 25 avril 1974 par le général Antonio Ribeiro de Spínola au cours d'un putsch marqué par un climat de fête : la population de Porto et de Lisbonne descend en masse dans les rues, transformant le coup d'Etat militaire en « révolution des œillets ». Mais la transition démocratique ne sera pas paisible : les forces de droite et de gauche s'opposent, y compris en leur sein, la réforme agraire sera marquée par des épisodes violents, l'agitation sociale et politique persistera plusieurs années.



L'économie belge entre en récession

L'après guerre 40-45 se caractérise par une augmentation impressionnante de la productivité économique. Divers facteurs contribuent à cette expansion parmi lesquels une demande importante de biens liée aux besoins de la reconstruction, une mécanisation toujours plus poussée, une radicalisation du taylorisme (planification scientifique du travail avec contrôle des processus d'exécution, modèle joyeusement illustré dans le film de Chaplin *Les Temps modernes*) et un développement technologique accéléré. Le rapport entre le capital et la production s'accroît, la hausse de productivité est associée à celle des revenus tant des investisseurs que des travailleurs, dont les salaires augmentés offrent un débouché à la surproduction (consommation de masse). C'est ce qu'on a appelé le compromis fordiste. Dans les années 70, le modèle rencontre ses limites, l'internationalisation de l'économie met les pays développés en concurrence avec des sites de production moins coûteux, le capital agite ses exigences de flexibilité, de privatisation, de diminution des charges salariales, de dérégulation. Dans ce contexte, la crise du pétrole donnera le coup de grâce à la période antérieure que l'on appellera nostalgiquement les 30 glorieuses (1944-1974). En Belgique, la récession économique est aggravée, entre autres, par la disparition des charbonnages, longtemps première ressource énergétique, le déclin de la sidérurgie, l'imprévoyance d'un certain nombre de décisions politiques et économiques.

Les manifestations les plus spectaculaires de la récession seront l'augmentation du nombre de chômeurs (en moyenne mensuelle, 100.000 chômeurs complets en 1974, plus de 500.000 en 1983) avec multiplication des statuts partiels ou précaires, l'aggravation du déséquilibre des finances publiques (la dette publique est six fois plus élevée en 1983 qu'en 1974), l'altération des relations sociales, l'inflation. Les politiques successives de redressement ne pourront jamais déployer leur impact qu'à court terme et au prix d'une austérité qui touchera durement les couches les plus défavorisées de la population.

1974

1974

Juillet : fin du régime des colonels en Grèce

L'histoire de la Grèce au XX^{ème} siècle est marquée par une instabilité et un climat quasi constant de guerre civile. Déchiré entre monarchistes et républicains, modérés et expansionnistes, fascistes et marxistes, le pays est également la cible de puissances étrangères qui activent ces lignes de rupture ou parfois l'occupent militairement. De 1949 à 1963, les élections portent des partis modérés aux gouvernements successifs, mais les forces d'extrême droite contrôlent la politique en une sorte de gouvernement parallèle. En 1963, le démocrate Georges Papandréou dirige le pays, mais ses prises de position ne plaisent ni à l'extrême droite ni aux Etats-Unis ni au jeune roi Constantin II. Il démissionne en 1965 et jusqu'en 1967, aucun gouvernement ne pourra être mis en place. Le 21 avril 1967, une junte dirigée par quelques colonels prend le pouvoir au nom du roi et installe un régime fondé sur la terreur, avec son cortège d'emprisonnement et de déportation des opposants, de loi martiale, d'écrasement des libertés individuelles, de tribunaux d'exception, de pouvoir exorbitant à l'armée. Mais les dissensions internes, les remous de l'affaire chypriote et la détermination croissante de l'opposition forcent la junte à se retirer en 1974 au profit de Constantin Karamanlis, un opposant leader des partis de droite. Les libertés sont rétablies, les partis politiques légalisés, les responsables de la dictature poursuivis en justice. Un referendum se prononce en faveur d'un régime républicain et une nouvelle constitution est proclamée en 1975.

Novembre : mort du Général Franco

A la fin de la guerre 14-18, l'Espagne vit une agitation sociale et politique où s'affrontent dans la violence conservateurs et anarcho-sindicalistes, séparatistes (notamment catalans), catholiques et anticléricaux, royalistes et antimonarchistes, grands propriétaires terriens et paysans, partisans de l'ordre établi et ceux du progrès, militaires échaudés par des désastres au Maroc. En 1931, le roi Alphonse XIII se retire et la république est proclamée. Des Cortes (parlements) successifs de droite et de gauche provoquent des coups de barre selon leurs objectifs et déstabilisent le pays qui devient ingouvernable. Incendies, grèves, assassinats paralysent l'Espagne. Le 17 juillet 1936, le général Franco Bahamonde soulève la garnison de Mellila contre le Front populaire alors au pouvoir. Le pays plonge dans une guerre civile qui durera jusqu'en 1939 et se terminera par la défaite des républicains et l'instauration de la dictature de Franco et de sa « Phalange » qui installera un régime totalitaire à parti unique, hostile à tout système représentatif et à toute forme de régionalisation. Le nouvel Etat, fondé sur l'autorité du leader et non sur le consentement populaire, est basé sur une conception militaire de l'existence, anti-capitaliste, anti-marxiste et profondément catholique. C'est cet Etat qui meurt avec Franco le 20 novembre 1975, ouvrant la voie à une libéralisation du régime sous l'égide de Juan Carlos, proclamé roi d'Espagne.

1974

1974

Premier avortement ambulatoire

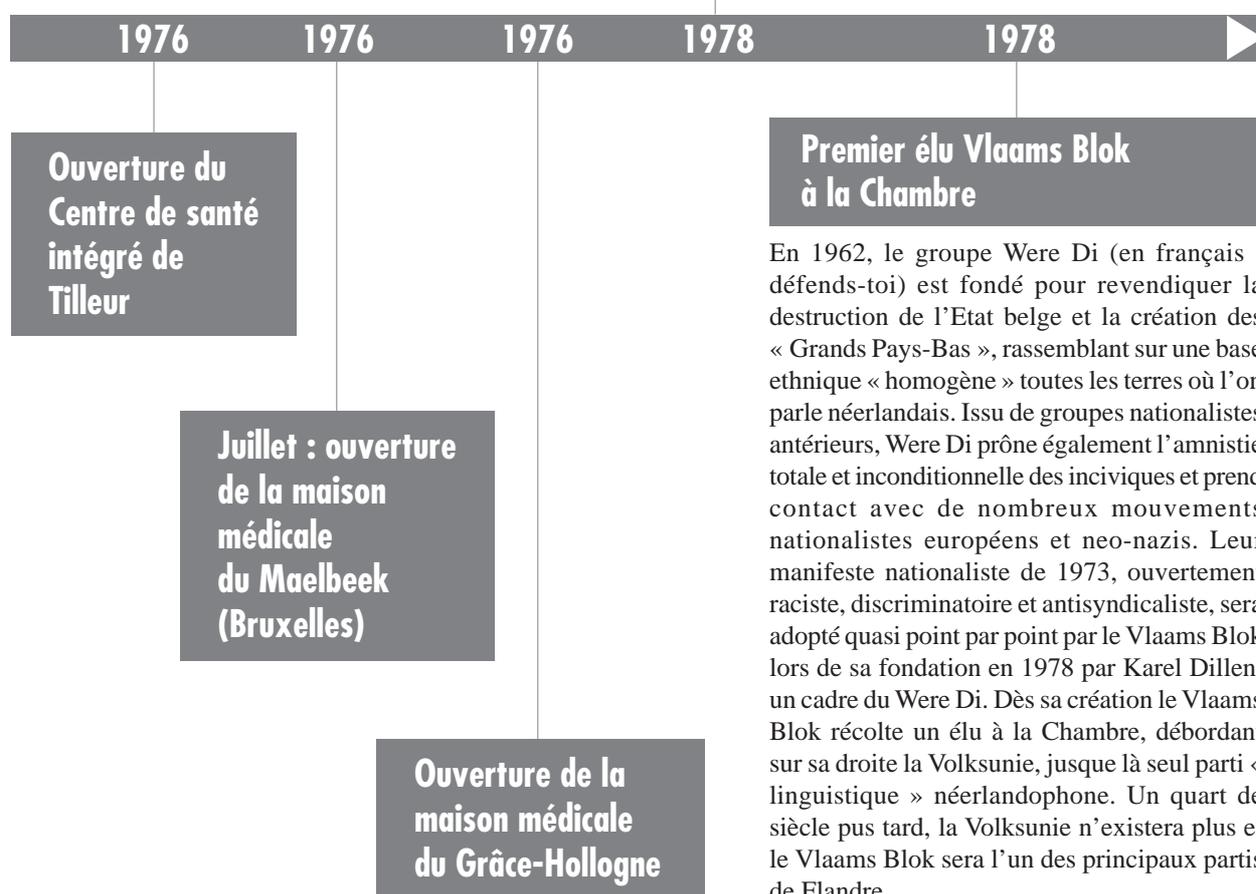
A la fin des années 60, à l'initiative de Marco Abramowicz, les services étudiants de l'université libre de Bruxelles fondent l'Information et orientation du couple, IOC, qui organise des consultations gynécologiques et promeut la contraception chez les étudiants. Sous l'impulsion de Willy Peers, l'IOC crée le premier centre extra-hospitalier d'avortement. Le premier avortement ambulatoire s'y déroule en mars 1975 par la méthode Karman. L'atmosphère est fébrile, une voiture est prête à démarrer en cas de problème pour emmener la patiente à l'hôpital Saint-Pierre où le professeur Hubinon est au poste en cas de problème. Tout se passe bien, la nouvelle est largement diffusée pour encourager les initiatives du même type. L'IOC deviendra *Aimer à l'ULB* et d'autres centres d'interruption volontaire de grossesse s'ouvriront rapidement. En 1978 se créera le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pour l'avortement (GACEHPA). Mais l'avortement demeurera illégal jusqu'en 1990 et les pressions judiciaires persisteront, demandes de dossiers, intimidations, perquisitions, inculpations.

En France, la dernière exécution capitale d'une « faiseuse d'anges » date de 1943. En 1971, 343 femmes, dont beaucoup sont des personnalités connues, signent le manifeste des 343 où elles déclarent avoir déjà avorté. En 1975, Simone Veil fait voter la loi portant son nom qui légalise l'avortement.



Conférence de l'OMS Déclaration d'Alma Ata

Du 2 au 6 septembre 1978, la ville d'Alma Ata (Kazakhstan) accueille les délégations de 14 gouvernements et les représentants de 67 organisations des Nations-Unies pour la Conférence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Prenant acte de l'écart entre les sociétés du Nord, suréquipées et dépensant sans compter pour la santé, et celles du Sud qui ne peuvent s'appuyer que sur les ressources communautaires, la Déclaration finale d'Alma Ata affirme le droit de tous à accéder au niveau de santé le plus élevé possible, une santé définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social, ce qui implique la participation de nombreux secteurs socio-économiques autres que celui de la santé. Elle stigmatise les inégalités de santé entre le Nord et le Sud, mais aussi à l'intérieur de chaque pays, pose le droit et le devoir de chacun de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en oeuvre des soins de santé qui lui sont destinés et en appelle au développement des soins de santé primaires pour atteindre ces objectifs.



Deuxième grève des soins

Fin 1979, le ministre Luc Dhoore, en charge de la Prévoyance sociale, envisage d'organiser l'inscription des patients, le forfait en médecine générale, le carnet de soins et l'échelonnement. L'ABSyM, syndicat médical dominant à majorité spécialiste, déclenche une grève des soins en réaction contre ce projet qui déconstruit l'hospitalocentrisme. Fait ahurissant, alors que le projet Dhoore était susceptible de rendre leur place aux généralistes, la majorité d'entre eux participent à la grève (seuls deux mille généralistes, dont ceux des maisons médicales et du Groupement belge des omnipraticiens, GBO, refusent de déposer le stéthoscope), certains allant même jusqu'à assurer les urgences dans les hôpitaux. Plus tard, quand ils apprendront que les spécialistes en grève étaient payés (et pas eux), quand ils se rendront compte qu'ils ont défendu une conception de l'organisation des soins de santé qui les condamne, les généralistes réaliseront qu'ils ont été roulés, croyant se battre contre une atteinte à la liberté thérapeutique. Les appels à l'unité du corps médical se briseront désormais sur ce souvenir.

Rupture électorale

Les élections de 1981 marquent une recomposition du paysage politique. Si la hiérarchie des grands partis est maintenue avec quelques fluctuations, de nouvelles formations apparaissent, comme les écologistes, d'autres progressent (Vlaams Blok), d'autres enfin vivent leur dernière représentation, comme le Parti communiste. Le droit de vote abaissé à dix-huit ans n'a pas bouleversé radicalement la composition des hémicycles, mais des courants différents prennent pied, tandis que l'asymétrie entre le Nord et le Sud du pays se creuse (à l'exception des écologistes, tous les partis sont maintenant monocommunitaires).



Appel des 300

Dans le Bulletin d'information des Chambres syndicales (ABSyM) du 13 décembre 1979 paraît un avis signé par le président du Conseil national de l'Ordre des médecins. Ce texte prend clairement position en faveur de la grève des soins, pourtant boycottée par près de deux mille médecins. Cette prise de position partisane ulcère les médecins progressistes qui se mobilisent contre elle et annoncent une grève du paiement de leur cotisation à l'Ordre : ce sera l'« Appel des 300 » en Wallonie et l'« Aktie Ordre » en Flandre. De ce fait, plusieurs médecins seront poursuivis en justice sur plainte de l'Ordre, des saisies d'huissier auront lieu et deux médecins du Parti du travail de Belgique seront emprisonnés durant dix jours. L'Ordre des médecins est critiqué pour ses abus de pouvoirs, pour son ignorance de la démocratie et des droits de la défense, pour son opposition au développement de nouvelles formes de médecine, pour son caractère corporatiste (seuls des médecins le composent, aidé de juristes, les plaignants et la société civile n'y ont aucun accès), pour sa fonction disciplinaire exercée de façon totalitaire, pour son parti-pris traditionaliste. De nombreux projets de réforme de l'Ordre ont été annoncés. Aucun à ce jour n'a abouti.

Création de la Fédération des maisons médicales et collectifs de santé francophones



Etats généraux de la santé du Groupe d'étude de la réforme de la médecine, GERM

A l'initiative du Groupe d'études et de recherche pour la médecine (GERM), 135 associations représentant tous les secteurs de la société civile belge, professionnels et usagers, en présence d'observateurs et intervenants étrangers et sous l'égide d'un comité d'honneur comportant de nombreuses excellences de l'époque, débattent des stratégies de promotion de la santé en période de crise et s'interrogent sur la finalités et l'avenir de notre système de soins. Jamais une assemblée aussi large n'avait été invitée à s'exprimer. Les travaux des Etats généraux aboutiront à la rédaction d'une Charte de la santé qui déterminera trois grands axes le long des desquels le système de santé devrait être réorienté : être juste et accessible à tous, être adapté à l'être humain, être efficace et le plus efficient possible. Depuis, certaines pistes des Etats généraux ont été ouvertes (par exemple au niveau du développement d'alternatives de financement des soins), mais la majorité des propositions demeurent d'une pertinence et d'une actualité brûlante.

(Actes des *Etats généraux de la santé 1984*, Les Cahiers du Germ n°187 à 191, 1984, disponible à la Fédération des maisons médicales)



1983 Accord sur le forfait à l'INAMI

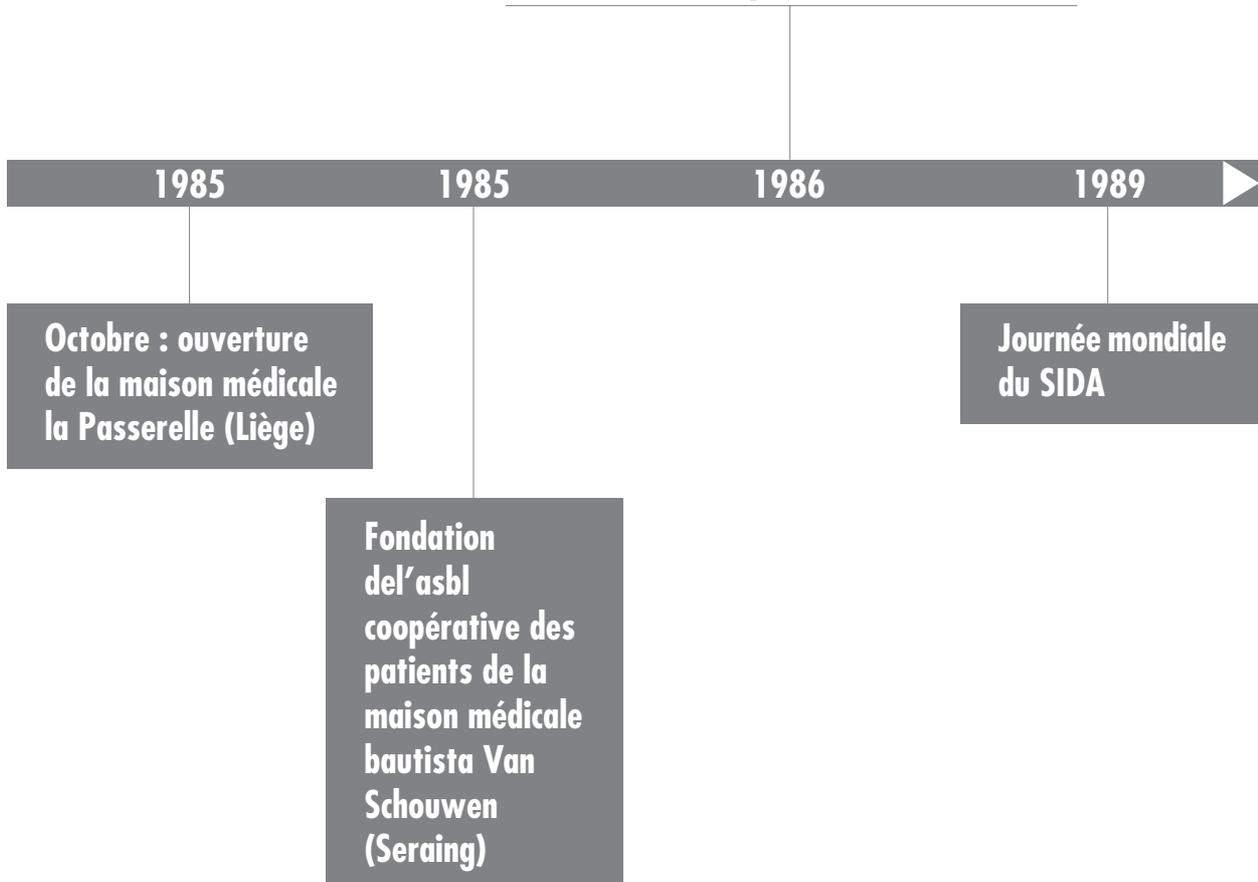
Le système de rémunération des médecins généralistes au forfait implique une inscription obligatoire du patient chez son médecin : les tenants d'une médecine libérale s'y opposent avec virulence au nom de la liberté de choix qui se confond souvent avec une libre concurrence sauvage. Le système au forfait corrige pourtant nombre de travers de la pratique traditionnelle : incitation à la multiplication des actes pour séduire le patient et rentabiliser les investissements, absence de coordination et de suivi (la patient peut errer sans contrôle d'un praticien à l'autre), impossibilité d'évaluer la qualité des soins, etc. Ce fut un rude combat pour faire passer les accords, permettant concrètement une pratique au forfait, d'abord considérée comme expérimentale. Après un rodage lent, les maisons médicales au forfait se multiplient rapidement, elles soignent aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de patients, à leur satisfaction et à moindre frais pour une qualité de soins au moins égale...

1984 Démarrage du forfait à Tournai, Forest et Seraing

**Première conférence internationale pour la promotion de la santé
Charte d'Ottawa**

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

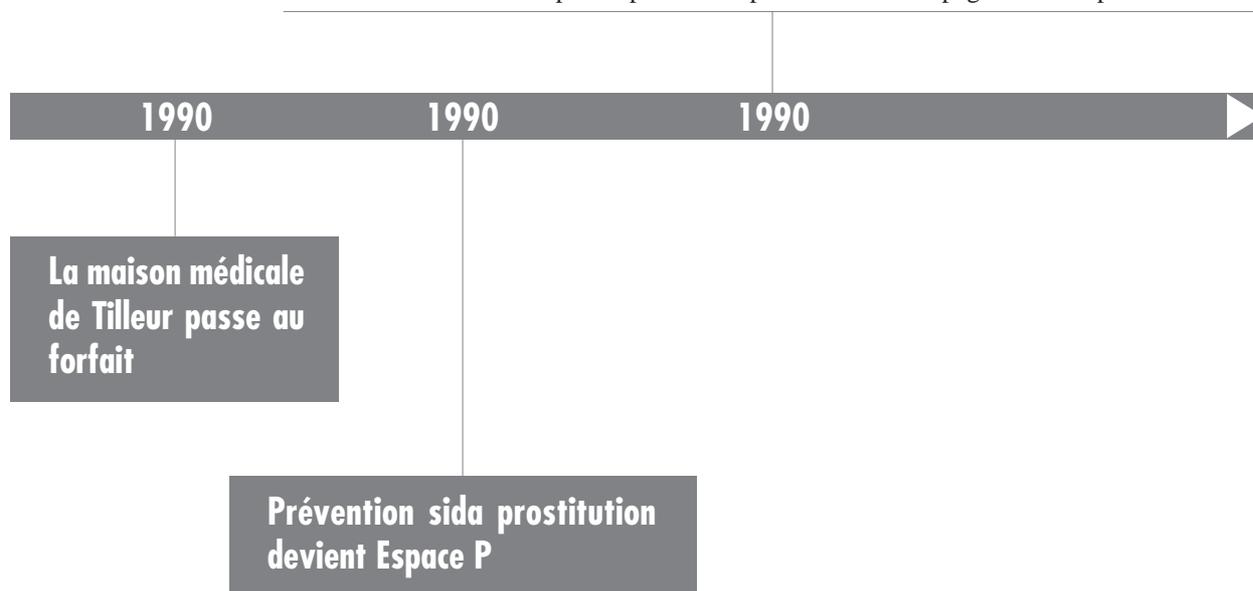




Vote de la loi de la dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Le 4 avril 1990, le Conseil des ministres constate que le roi dans est l'impossibilité de régner, en vertu de l'article 82 de la Constitution. Le roi Baudouin, censé signer la loi sur la dépénalisation partielle de l'avortement votée par les Chambres peu auparavant, ne veut pas poser cet acte qui va à l'encontre de sa conscience. Le jour même, la loi est publiée au Moniteur, sanctionnée et promulguée par les ministres réunis en conseil. Le lendemain, le roi retrouve la plénitude de ses pouvoirs.

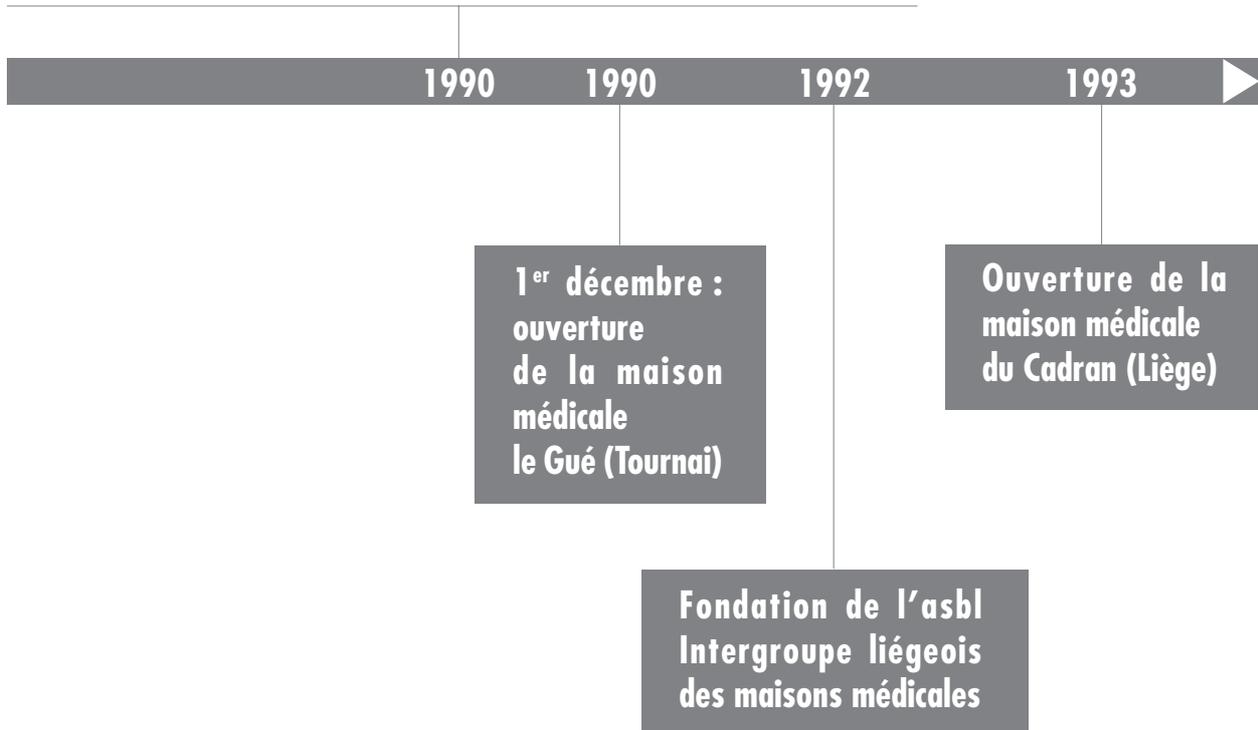
Cette loi est une grande victoire... partielle. En effet, elle ne sort pas l'avortement du code pénal sauf s'il est pratiqué sous certaines conditions : le médecin ne peut intervenir qu'avant la douzième semaine de grossesse, après avoir obligatoirement informé la femme des risques de l'interruption de grossesse, lui avoir donné connaissance des droits et avantages garantis aux familles, avoir énoncé les possibilités quant à l'adoption de l'enfant à naître, avoir laissé six jours de réflexion s'écouler entre la demande d'interruption volontaire de grossesse et l'intervention, avoir apprécié la détermination et l'état de détresse de la femme enceinte. Aux termes de la loi actuelle, la femme est donc appelée à se justifier, obligée d'étaler une détresse, invitée à reconsidérer sa demande d'interruption volontaire de grossesse qui est supposée irréfléchie, immature et n'ayant pas pris en compte les alternatives. L'équipe médicale est chargée d'un rôle déterminant qui peut la déposséder de sa décision. Ce « contrôle social » infantilisant ne devrait-il pas disparaître au profit d'un accompagnement respectueux ?



Réunification de l'Allemagne

Depuis 1949, la partie Est de l'Allemagne, occupée par les soviétiques, constitue la République démocratique allemande (RDA) et est séparée du reste de l'Allemagne, qui constitue la République fédérale allemande (RFA), occupée par les forces armées américaines, françaises et britanniques. Les Allemands de l'Est, principalement les cadres, fuient vers l'Ouest, ce qui amène les soviétiques à bloquer la frontière entre les deux entités : ce sera le rideau de fer, matérialisé en 1961, en plein coeur de la guerre froide, par la construction d'un mur coupant Berlin en deux. Durant les années 80, l'empire soviétique s'effondre lentement, sans bruit et son autorité sur les pays du « bloc de l'Est » s'anémie. Pourtant, nul ne s'attend aux évènements qui se préparent. Le 9 novembre 1989, en réponse à l'agitation de la population qui réclame des réformes et la liberté de voyager, les autorités de l'Allemagne de l'Est annoncent l'ouverture des frontières. Le mur de Berlin est aussitôt détruit par la population dans une atmosphère de fête. Un an plus tard, l'Allemagne est réunifiée.

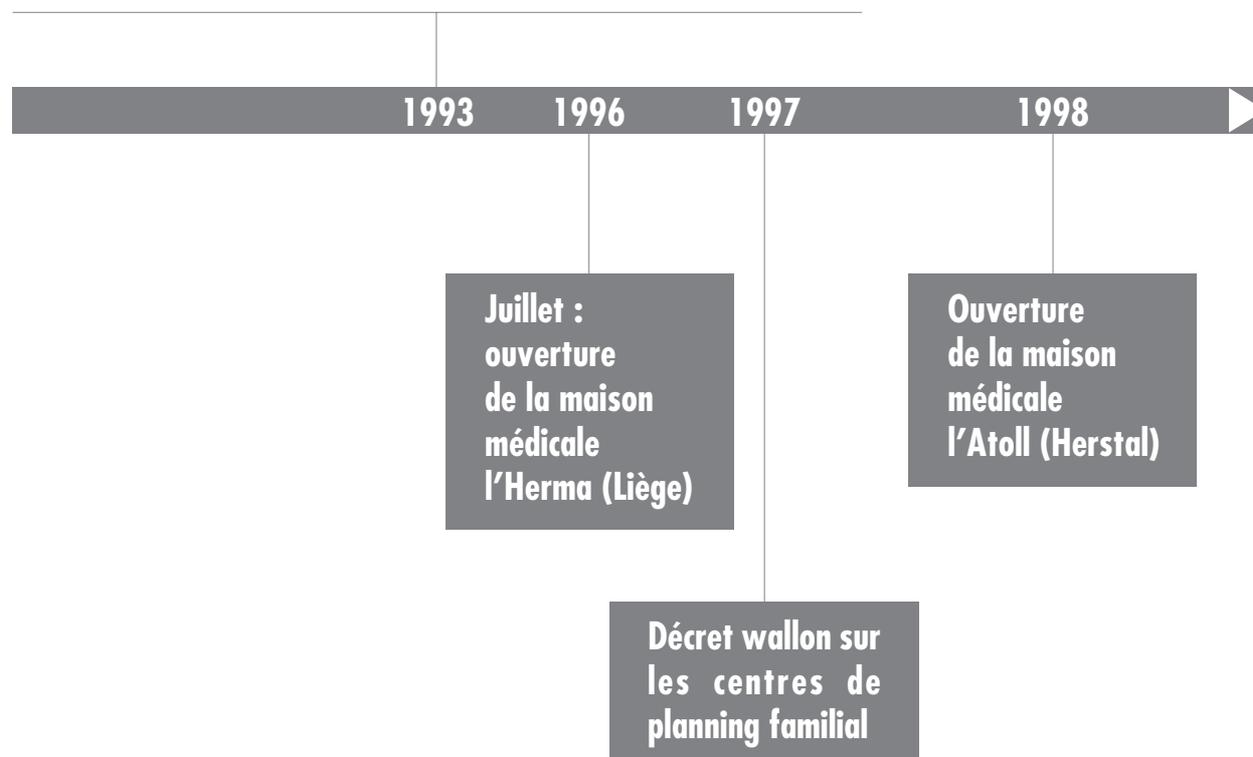
L'évènement acquiert une portée symbolique, celle de la fin du monde « des deux blocs » (Est et Ouest) et ouvre une voie royale à l'hégémonie américaine, désormais seul leader. Certains diront de cette recomposition du paysage mondial qu'elle marque « la fin de l'Histoire ». C'est aussi le prélude à l'emballement de l'extension de l'Union européenne qui tente encore aujourd'hui de se trouver une identité face au « grand frère américain », une ambition bien malmenée ainsi que le montrent les divergences du vieux continent lors de la deuxième guerre d'Irak.





Modification de l'article 1^{er} de la Constitution : la Belgique devient un état fédéral

Les réformes des institutions ont été bon train durant les années 80. Communautés et régions sont reconnues, des paquets de compétence leur sont transférés. L'Etat est déjà « post-unitaire » mais le terme « fédéral » n'est pas encore consacré. Pourtant l'apaisement communautaire n'est pas à l'ordre du jour, notamment au niveau du pouvoir central et aux frontières linguistiques (périphérie bruxelloise, Fourons). Sous le gouvernement Dehaene (1991-1995), le processus de transfert de compétences et l'asymétrie institutionnelle entre le Nord et le Sud s'amplifient, 42 articles de la Constitution sont révisés ; le premier article, voté le 6 février par la Chambre et le 23 avril par le Sénat devient : « La Belgique est un Etat fédéral composé de communautés et de régions ». Dans les faits, cette modification ne fait qu'entériner un processus entamé depuis longtemps et qui n'est pas encore achevé aujourd'hui. Dans le climat politique actuel et au vu des progrès du séparatisme au Nord du pays (le Vlaams Blok-Belang continue à gonfler, les trois partis traditionnels sont à la fois aspirés à sa suite pour des raisons électorales et poussés par l'incorporation des débris de la Volksunie dans leurs propres rangs), les derniers ferments d'unité que sont la monarchie et la sécurité sociale sont en grand danger.

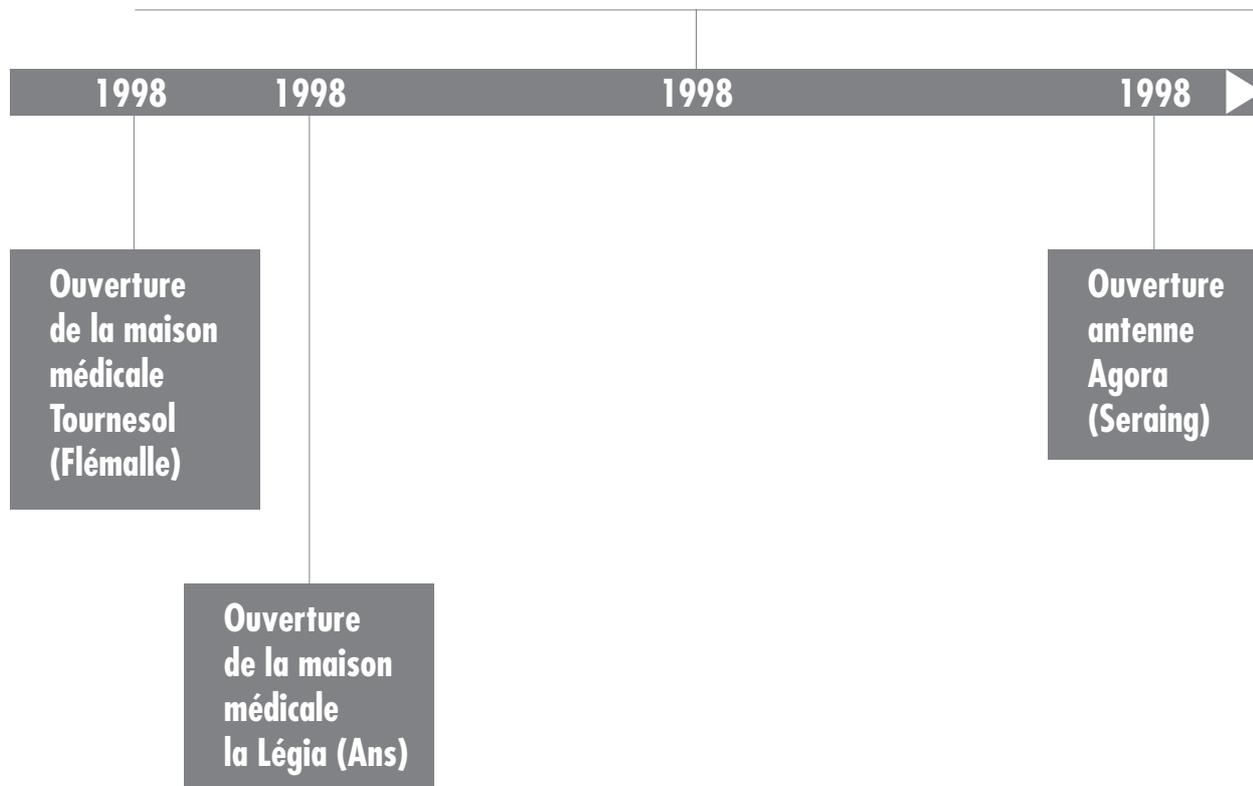


Premières élections médico-syndicales

Les conventions médico-mutuellistes déterminent l'attribution des budgets destinés aux médecins et donc indirectement l'organisation des soins. De 1964 à 1998, l'ABSyM a disposé arbitrairement de dix sièges en convention médico-mutuelliste, lui permettant de régner sans concession, face à Confédération (GBO, ASGB) qui ne disposait que de deux sièges. Durant ces 34 ans, derrière une discours « unitaire » (tous contre l'Etat...), l'ABSyM a défendu surtout les intérêts des spécialistes et des institutions hospitalières (les dirigeants de l'ABSyM sont aussi gestionnaires d'hôpitaux) et favorisé une conception technicienne et hospitalocentriste du système de soins, aux dépens des généralistes. Sous la pression ininterrompue de ces derniers, et dans l'espoir de freiner la croissance rapide des coûts à charge de l'assurance maladie-invalidité en stimulant une première ligne de soins performante et moins dispendieuse, la ministre Magda de Galan organise en 1998 les premières élections médico-mutuelliste.

Pour participer aux élections, un syndicat devra représenter généralistes et spécialistes dans les deux communautés linguistiques (afin d'éviter une polarisation communautaire). Pour répondre à cette condition, le GBO (à majorité de généralistes francophones), le SVH (son pendant néerlandophone) et l'ASGB (généralistes et spécialistes néerlandophones) se présentent en Cartel.

Le Cartel récoltera 60 % des votes généralistes et 10 % des votes spécialistes, et obtiendra cinq sièges sur douze en convention médico-mutuelliste. Bien que toujours minoritaires, les représentants des généralistes s'y battent avec succès pour obtenir une réorientation des priorités vers la première ligne de soins. Lors des secondes élections en 2002, ce sont 70 % des généralistes qui voteront pour le Cartel, ce qui sera toutefois insuffisant pour décrocher le sixième siège qui équilibrerait les débats en médico-mut. Prochain épisode : élections en 2006.





Premier forum social mondial à Porto Alegre

Le Forum économique mondial de Davos existe depuis 1971 et rassemble chaque année les *global leader*, des hommes d'affaires, des fonctionnaires internationaux et des hommes politiques. Soutenu par plus de mille entreprises transnationales, ce forum a pour but de rapprocher les gouvernements et le monde des affaires et de façonner l'avenir de la planète.

Le 25 janvier 2001, jour inaugural du forum de Davos (Suisse), s'ouvre à Porto Alegre (Brésil) le premier Forum social mondial (FSM). Ni spéculateurs ni porte-parole de la grande finance, les participants représentent des associations, des organisations non gouvernementales, des syndicats, la société civile. Ils sont 60.000 qui viennent dire qu'un autre monde est possible, un monde différent de celui imposé par le néolibéralisme. Ils vont soutenir l'annulation de la dette du Tiers-Monde, la suppression des paradis fiscaux, la taxe Tobin sur les transactions financières. De leurs travaux sortira une Charte qui définit le Forum social mondial et ses objectifs.

Le Forum social mondial est un espace ouvert de rencontre, de réflexion, de construction d'alternatives et d'action pour ceux qui s'investissent dans la construction d'une société planétaire centrée sur l'être humain en opposition au néolibéralisme. Il prône une globalisation solidaire qui respecte les Droits de l'homme, un recentrage de l'activité économique et de l'action politique sur les nécessités de l'être humain et le respect de la nature.

Le Forum social mondial s'est déjà tenu à cinq reprises depuis 2001 et rassemble plus de 100.000 personnes. Son influence s'est fait sentir jusqu'à Davos, où (toutes proportions gardées) les objectifs de Porto Alegre interfèrent dans les débats. Si cette gigantesque manifestation éprouve aujourd'hui quelques difficultés à préciser son identité, les échanges qui s'y déroulent nourrissent les combats de chacun dans son milieu de vie et contribuent à déployer des synergies. Et si vraiment, un autre monde était possible...

